



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Dominique XOLIN jusqu'à 20h15), M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Sarah ROUILLON), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Martial MATHIRON, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Laurent POST, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Paul MURANO), Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN (arrivé à 20h15).

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND, Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Daniel BAUCHET), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Sylvain PORCHEROT, Mme Sarah ROUILLON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Vincent CROUZIER. Absent de 18h30 à 20h15).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au développement économique, à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Membres en exercice	45	Délibération n°25/06/2026/21
Présents	34	Objet : <u>Programme d'Actions de Prévention des</u>
Pouvoirs	07	<u>Inondations Tille Vouge Ouche (PAPI TVO) : Réalisation</u>
Votants	42	<u>d'une étude « Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments</u>
		<u>particuliers, publics et professionnels » Convention de</u>
		<u>groupement de commande entre les partenaires</u>

Les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche (TVO) sont des territoires fortement exposés aux inondations, comme en témoignent les événements de 2013 ainsi que le classement en 2012 de 14 communes de ces trois bassins versants en « Territoire à Risque Important d'Inondation », au titre de la directive « Inondation ».

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée en 2017. La finalisation de cette SLGRI nécessite désormais d'être déclinée de manière opérationnelle par le biais d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

C'est pourquoi, afin de répondre aux enjeux de prévention du risque inondation, une dynamique collective locale se met en place au niveau des 12 principaux EPCI inclus dans le périmètre de la SLGRI pour envisager un PAPI sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche.

Il est rappelé que la démarche PAPI se conduit en deux phases, premièrement à travers un Programme d'Études Préalables (PEP) puis à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit PAPI complet. Le PAPI TVO s'inscrit pour le moment dans sa phase de PEP avec une temporalité définie de 2025 à 2027.

C'est dans le cadre de cette phase de PEP et afin de préparer le PAPI complet que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, en tant que cheffe de file et deux autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du bassin de la Tille, ont décidé de mener une étude de « Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments particuliers, publics et professionnels ».

Les 2 EPCI partenaires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sont :

- La Communauté de Communes du Mirebellois Fontenois,
- La Communauté de Communes de Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche.

Pour réaliser cette étude il est proposé d'avoir recours à un Bureau d'étude (BE) spécialisé sur la base d'un marché public porté par la CCPD en tant que mandataire, qui effectuera (avec accord du ou des propriétaires) un diagnostic personnalisé du bien face au risque d'inondation. Un potentiel de 70 diagnostics a été envisagé.

Le BE proposera les mesures ou travaux à mettre en œuvre, sous la forme d'un rapport, afin de sécuriser le bien et les personnes qui fréquentent le bâtiment.

Les détails de cette étude sont précisés dans la Fiche-action n°5.5 - Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes jointe en annexe à la présente.

Le coût prévisionnel de cette dernière est estimé à 35 000,00 € (trente-cinq mille euros) HT soit 42 000,00 € TTC (quarante-deux mille euros).

La répartition du reste à charge soit 10 500 € (dix mille cinq cents euros) est proposée comme suit :

EPCI	Nb diagnostics	Coût total TTC	Subv. FPRNM*	Subv. Fonds Vert	Reste à charge
CC Mirebellois et Fontenois	10	6 000 €	50%	25%	1 500 €
CC Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche	10	6 000 €			1 500 €
CC Plaine Dijonnaise	50	30 000 €			7 500 €

*FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

Ces montants sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un ajustement actualisé à la signature de chaque marché afférent à la démarche.

Chaque EPCI s'engage à rembourser sa quote-part à réception du titre de recette émis par le mandataire, selon les modalités définies au sein de la convention.

Considérant que la convention (jointe en annexe) proposée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, a pour objet de définir les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement d'un groupement de commande entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché d'étude,

Vu l'avis favorable de la 5^{ème} Commission (Transition écologique et énergétique, GEMAPI), qui s'est réunie le 11 juin 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation d'une étude « Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments particuliers, publics et professionnels » selon les modalités précitées ci-dessus,
- APPROUVE la Convention de Groupement de Commande en vue de la réalisation de cette étude portée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avec la Communauté de Communes du Mirebellois Fontenois et la Communauté de Communes de Pouilly en Auxois/Bligny sur Ouche,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 25 juin 2026

Patrice ESPINOSA
 Président de la Communauté de
 Communes de la Plaine Dijonnaise,
 Maire d'IZIER